

## En 15 ans, le taux de port de la ceinture est passé de 57 à 95% !

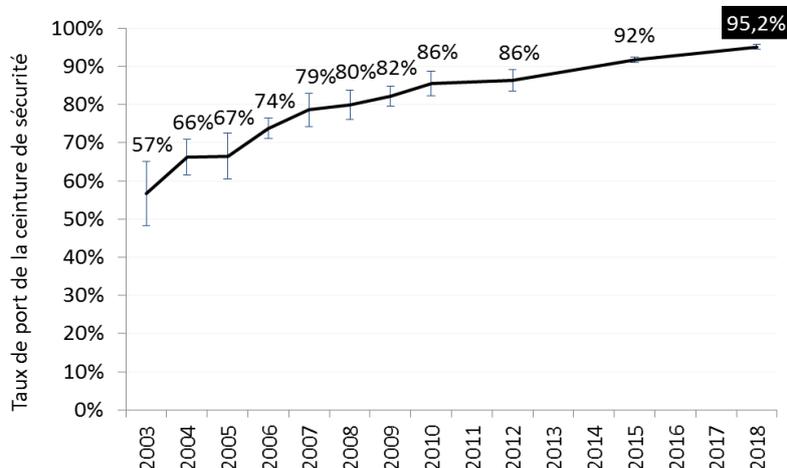
Par contre, les conducteurs de véhicules utilitaires continuent de la négliger

**Selon la toute dernière mesure de l'institut Vias, la proportion de personnes qui portent leur ceinture en voiture n'a jamais été aussi élevée en Belgique : 95% à l'avant et 86% à l'arrière. Par contre, la ceinture a nettement moins de succès auprès des conducteurs de véhicules utilitaires : seuls 85% d'entre eux s'attachent. Ces 3 dernières années, la hausse du taux de port de la ceinture a permis d'éviter plus d'une quarantaine de tués ou blessés graves sur nos routes ! A l'occasion de la journée mondiale du souvenir des victimes de la route, il est important de rappeler que les usagers peuvent aussi être acteurs de leur propre sécurité.**

### Port de la ceinture en voiture

*+38 points en 15 ans !*

Le taux de port de la ceinture est aujourd'hui de 95,2% à l'avant (il n'y a quasi pas de différence entre conducteurs et passagers avant). Lors de la première mesure de l'institut Vias en 2003, ce taux était de 56,6%. Bref, la progression est fulgurante en 15 ans.



A l'arrière, le taux de port de la ceinture est de 86,3%. Il n'y a presque pas d'évolution par rapport à la seule mesure effectuée jusqu'à présent (en 2015) : 85%.

### *Les femmes plus attachées à la ceinture*

Tant à l'avant qu'à l'arrière, les femmes portent davantage leur ceinture que les hommes. Ainsi, elles sont 96,2% à la boucler à l'avant contre 94,4% pour les hommes ; à l'arrière, la différence est plus importante encore : 82,3% contre 79,5%. Ces résultats ne sont pas nécessairement étonnants : les hommes prennent davantage de risques aussi en matière d'alcool au volant et de vitesse.

### *La ceinture davantage portée sur autoroute*

Plus la limitation de vitesse est élevée, plus la ceinture est portée. Ainsi, alors que le taux de port est de 96,2% sur autoroute, il n'est que de 92,8% dans les zones 30.

Cette différence de comportement s'explique par le fait que certains conducteurs sous-estiment les conséquences possibles d'un accident à basse vitesse. Ils estiment qu'il n'est pas nécessaire de s'attacher quand on roule doucement. Pourtant, non-attaché, le risque de mourir existe dès 20 km/h. Une autre raison est le fait que les trajets effectués en agglomération sont généralement plus courts que ceux sur des voies rapides. Or le fait de parcourir de courtes distances fait partie des raisons les plus fréquemment invoquées pour justifier le non-port de la ceinture.

#### *La ceinture un peu plus portée à Bruxelles*

Le taux de port de la ceinture est sensiblement le même dans les 3 Régions du pays, avec un léger avantage pour Bruxelles : 96,6% (contre 95,9% en Flandre et 94,7% en Wallonie). La Wallonie enregistre la progression la plus forte par rapport à la dernière mesure de 2015 (+ 4,7 points).

#### *Le conducteur pas attaché ? Les passagers non plus*

Le pourcentage de port de la ceinture chez les passagers est beaucoup plus élevé lorsque le conducteur est attaché (95,4%) que lorsque ce dernier ne l'est pas (48,1%). Il existe donc une relation très étroite entre le comportement du conducteur et celui de ses passagers.

### **Port de la ceinture dans les véhicules utilitaires**

Si les résultats sont excellents en voiture, la ceinture rencontre moins de succès dans les véhicules utilitaires puisque seuls 85,5% des conducteurs portent la ceinture (soit une différence de près de 10 points !).

Cette différence s'explique par le fait que les véhicules utilitaires sont davantage utilisés pour effectuer des livraisons de manière répétitive sur de courts trajets, la plupart du temps en agglomération. Et les conducteurs ne prennent pas toujours le temps de s'attacher.

### **Conclusion**

Avec un taux de port de la ceinture à l'avant qui est passé de 57% en 2003 à plus de 95% en 2018, notre pays a considérablement progressé en la matière, ce qui a permis d'éviter une quarantaine de tués et blessés graves. Il est toutefois possible de faire mieux encore : en France, en Allemagne, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, le pourcentage de port de la ceinture à l'avant est d'au moins 97%.

Par contre, des progrès doivent encore être réalisés concernant le port de la ceinture à l'arrière, tant pour les adultes que pour les enfants. Dans les années à venir, l'objectif est que le taux de port soit le même partout dans la voiture. A cette fin, on peut espérer que le projet de rendre obligatoire à l'arrière le bip sonore qui retentit en cas de non-port de la ceinture va bientôt se concrétiser.

Des efforts supplémentaires doivent par ailleurs être entrepris pour convaincre les utilisateurs de véhicules utilitaires de porter, eux aussi, la ceinture en toutes circonstances. Le fait de faire davantage de petits trajets ne diminue en effet pas le risque d'accident. Il convient donc de sensibiliser les entreprises à la sécurité routière et de les encourager à développer une politique visant à inciter les employés à utiliser la ceinture, même pour les livreurs qui s'arrêtent souvent.

#### **La ceinture en quelques chiffres**

- La ceinture réduit de 40 à 50% le risque d'être tué ou gravement blessé dans un accident.
- Celui qui est éjecté court 5 x plus de risques de mourir que quelqu'un qui est attaché.
- L'impact lors d'un accident à une vitesse de 50 km/h multiplie par 35 le poids de la personne. Un adulte de 75 kg se transforme ainsi en une masse de plus de 2,5 t.

#### Personne de contact :

Benoît Godart, porte-parole institut Vias: 02/244.15.34 ou 0476/24.67.20